

Catégorie B**Sélection des postes pour le mouvement spécifique au 1^{er} juillet 2014
CAP N°6 des 10 et 11 octobre 2013 – Contrôleur des Finances Publiques**

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était consacrée à la sélection des postes en vue du mouvement spécifique du 1^{er} juillet 2014.

L'ordre du jour initial prévoyait également l'étude des pénalisations suite aux refus de mutation du cycle 2013. Lors du groupe de travail du 9 octobre, l'administration a donné satisfaction à la revendication de **F.O.-DGFIP** en supprimant toutes les pénalisations prévues.

Les élus de **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire annexée.

Le mouvement spécifique sur poste en date du 1^{er} juillet 2014 entraînera une obligation pour les agents concernés de rester 2 ans dans le poste obtenu. Par ailleurs, l'appel à candidature sera national et concernera les cadres B des 2 filières. Les demandes devront être parvenues à la Direction Générale avant le 07 novembre 2012, la CAP Centrale se tenant les 10 et 11 décembre 2013.

F.O.-DGFIP étant la seule organisation syndicale à soutenir le mouvement spécifique sur poste, elle a donc défendu la totalité des postes proposés par les départements.

Dans ses documents initiaux, l'Administration proposait de ne retenir que 24 emplois situés dans 19 départements contre les 53 proposés par 32 directions locales.

F.O.-DGFIP est intervenue avec vigueur pour retenir la totalité de ces postes. Sensible aux arguments de notre délégation, la Direction Générale a rajouté 6 postes au projet initial :

Escarène (006004)	Sauveterre de Béarn (064031)
Santa Maria Siche (02A009)	Taninges-Samoens (074029)
Stenay (055043)	Darney (088013)

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADMINISTRATION	X		
SOLIDAIRES		X	
CGT			X
CFDT		X	
FO-DGFIP			X

Commentaires : la délégation **F.O. DGFIP** s'est abstenue lors de ce vote car la totalité des postes n'a pas été retenue, laissant ainsi de trop nombreuses unités de travail en sous-effectif. **FO-DGFIP** reste la seule organisation syndicale à demander le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel.

Postes proposés au mouvement spécifique du 1er juillet 2013 en catégorie B

Départements	Postes proposés (N°Codique)	Nb d'emplois sollicités en catégorie B	Nb d'emplois B sélectionnés en CAPN
AIN	Artemare (001044)	1	0
HAUTES-ALPES	Veynes (005023)	1	1
ALPES MARITIMES	La Tinée (006021) proposé en 2013	1	1
	Escarène (006004)	1	1
AUBE	Bar-sur-Aube (010004)	1	0
AVEYRON	Rance et Rougiers (012026)	1	1
CORSE-DU-SUD	Santa Maria Siche (02A009)	1	1
HAUTE-CORSE	Saint-Florent (02B020)	1	0
	Morosaglia e du Niolo (02B013)	1	0
COTES D'AMOR	Merdrignac (022011)	1	1
EURE-ET-LOIR	Authon-du-Perche (028002) proposé en 2013	1	1
	Janville (028023)	1	1
HAUTE GARONNE	Salies-du-Salat-Saint-Martory (031054)	1	0
	Bagnères-de-Luchon (031047)	1	0
HERAULT	SPL Saint-Pons-de-Thomières (034043)	2	1
ISERE	Le Bourg-d'Oisans (038005)	2	2
	Mens (038023)	1	1
	Villard-de-Lans (038043) proposé en 2013	1	1
JURA	Dampierre (039020)	1	1
HAUTE LOIRE	Auzon/Sainte Florine (043002)	0	0
LOIRET	Lorris (045038) proposé en 2013	2	1
MARNE	Anglure (051030) proposé en 2013	1	1
	Dormans (051034) proposé en 2013	1	1
HAUTE-MARNE	Bourmont (052004) proposé en 2013	1	1
MEUSE	Stenay (055043)	1	1
	Spincourt (055045)	1	0
PAS DE CALAIS	Carvin (062066)	1	0
	Bapaume (062009)	1	0
PUY-DE-DOME	Mont-Dore (063019)	1	1
	Nay (064019)	2	0
PYRENEES ATLANTIQUES	Sauveterre de Béarn (064031)	1	1
	Tardets (064033)	1	0
PYRENEES-ORIENTALES	Cerdagne (066020) proposé en 2013	3	1
	Conflent (066026)	1	0
RHONE	Vaulx-en-Velin (069045)	2	0
SAONE-ET-LOIRE	La Clayette (071006)	1	1
LA SARTHE	Fresnay-sur-Sarthe (072020)	1	1
SAVOIE	Bozel (073008)	1	1
HAUTE-SAVOIE	Taninges-Samoens (074029)	1	1
	Saint-Julien-en-Genevois (074025) proposé en 2013	1	1
TARN	Vabre (081035)	1	1
VAR	Carcès (083104)	1	0
	La Roquebrussanne (083012)	1	0
VOSGES	Darney (088013)	1	1
GUADELOUPE	Saint-Martin (101014)	1	Non éligible (poste de la filière fiscale)
GUYANE	Saint-Laurent-du-Maroni (102005) proposé en 2013	1	1
		53	30

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAP Nationale

Sylvie SERRE, Pascaline KERHOAS, Philippe CANE,

Sébastien DESCHAMPS, Jacques REGNIER, Marie Laure SOLANO

Déclaration liminaire
CAPN des 10 et 11 octobre 2013
Classement des postes éligibles au mouvement spécifique

« Madame la Présidente,

Cette CAPN est l'occasion pour les élus **F.O.-DGFIP** de rappeler certaines de leurs revendications les plus importantes :

Stopper immédiatement les suppressions d'emplois

Une nouvelle fois, la DGFIP va devoir supporter 1 988 suppressions d'emplois sur les 2 564 prévues au ministère, alors que les limites du supportable sont atteintes et même dépassées dans de nombreuses unités de travail. La DGFIP a donc perdu 9 116 emplois en quatre ans. Ces suppressions dogmatiques, basées sur une logique purement budgétaire de l'emploi public, sont insoutenables. Elles mettent en danger le Service Public républicain dans son ensemble.

Renforcer toutes les missions de la DGFIP

Dans la période actuelle de crise économique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. Nous réclamons la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour la maintenir. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail

Les suppressions d'emplois et la remise en cause des missions contribuent à la dégradation continue de nos conditions de travail. Nous condamnons le pilotage fondé sur les indicateurs et la culture du résultat qui impose des impératifs de rentabilité parfaitement incompatibles avec la notion même de service public.

Revaloriser les rémunérations

Dans le même temps, le PLF 2014 entérine le gel de la valeur du point d'indice pour la 4ème année consécutive, l'augmentation des cotisations retraite, la suppression de la déductibilité des frais de scolarité, l'abaissement du quotient familial. Autant de mesures qui viendront amputer à nouveau le pouvoir d'achat des agents. Une multi-peine qui se traduit en quelque sorte « **par un travailler plus pour gagner moins** » ! Il est **inconcevable** que plus d'un million de fonctionnaires aient un traitement au niveau du SMIC. **F.O.-DGFIP** condamne la politique de gel des rémunérations des fonctionnaires et revendique le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice. Nous réclamons aussi une refonte de la grille indiciaire de la catégorie B car demain, les nouveaux agents de catégorie C auront un traitement indiciaire supérieur aux nouveaux contrôleurs : une véritable hérésie !!!

C'est aussi dans ce contexte particulièrement sombre que **F.O.-DGFIP** souhaite vous rappeler ses revendications et ses positions concernant le mouvement spécifique sur poste.

F.O.-DGFIP soutient ce mouvement spécifique qui répond à une double attente :

1. Celle des collègues souhaitant se rapprocher au plus vite de leurs centres d'intérêts matériels et moraux.
2. Celle des services voyant ainsi leur vacance d'emploi chronique plus souvent comblée.

Ce mouvement doit être séparé du mouvement général afin que les agents puissent prendre la mesure du poste sur lequel ils postulent. Nous demandons ainsi le classement d'un poste même si le département (et / ou la RAN) présente un « sureffectif » théorique global. Le maximum de postes doit donc être retenu.

F.O.-DGFIP défend le mouvement spécifique sur poste, certes dérogatoire mais qui aide au maintien du maillage territorial de notre réseau de proximité, gage national d'un service public de qualité.

Enfin, il y a peu de temps, le Directeur Général a annoncé sur le site intranet de la DGFIP « Ulysse » ce que nous allons vous lire :

« Dès le mois d'octobre, remplacement de 22 000 postes de travail informatiques, je mets donc nos actes en cohérence avec nos paroles. Comme je vous l'ai indiqué, la stratégie c'est se projeter dans l'avenir... mais le concret du quotidien c'est également très important. Je vous annonce donc que dès le mois d'octobre et cela sur une période de quatre mois, ce sont 22 000 nouveaux postes de travail, plus performants et mieux sécurisés, qui vont être déployés par les équipes d'assistance informatique de proximité, en remplacement de vos ordinateurs les plus anciens. »

Cette annonce nous a non seulement laissés de marbre mais prouve bien que notre Directeur Général sous-estime les capacités intellectuelles de ses agents...

En cette période de concours et de rentrée scolaire nos sens sont particulièrement aiguisés, nous allons donc vous en faire la démonstration...

Aussi et si vous le permettez, nous allons collectivement nous livrer à un exercice de mathématiques que même le plus gros ordinateur de calcul de l'école de polytechnique ne pourrait pas résoudre en moins de 5 mois. Nous préférons vous mettre en garde, la démonstration à laquelle vous allez assister peut vous donner un coup de sang.

Mesdames, Messieurs, **F.O.-DGFIP** va tenter un exploit que seul est parvenu à réaliser notre Directeur Général.

Nous demandons à l'assistance de ne pas faire de bruit pendant ce numéro, car nous allons, nous aussi, vous faire prendre des vessies pour des lanternes...

Pour cela **F.O.-DGFIP** n'a pas hésité à se munir d'une féroce calculatrice du niveau Cours Préparatoire.

Roulement de tambour...

- L'effectif de la DGFIP était en 2012 de 115 411 personnes selon le rapport d'activité de la DGFIP 2012. Après correction saisonnière par rapport aux récurrentes et prochaines réductions des effectifs la DGFIP comptera approximativement 110 000 personnes en fin d'année.
- Depuis plusieurs années déjà, le taux moyen de remplacement des ordinateurs est de 5 ans.
- Nous allons donc effectuer la division suivante : 110 000 / 5 pour trouver le chiffre de 22 000 ordinateurs, soit le chiffre annoncé en fanfare par notre Directeur Général...

Un véritable exploit ? ? ? ?

NON ! ! ! !

Il y a quelques années dans cette même direction, nous remplacions les ordinateurs tous les 3 ans : mais où est donc le progrès pour les services ? ? ?

De plus, cela ne rattrape en rien le retard pris dans le remplacement des matériels usés, au bout de leur mémoire et de leur disque dur et obsolètes pour les nouvelles applications.

Le Directeur Général n'a donc pas mis ses actes en cohérence avec ses paroles.

Vous l'avez compris Madame la Présidente, nous ne sommes pas au cirque.

Les agents de la DGFIP attendent autre chose de leur Directeur Général. Les agents veulent l'augmentation des effectifs pour faire correctement leur travail. Ils veulent les moyens nécessaires au bon exercice de toutes leurs missions. Ils veulent des conditions de travail décentes. Ils veulent le déblocage des quotas de promotion auxquels ils ont droit. Ils veulent l'augmentation du point d'indice pour vivre correctement. Ils veulent le rattrapage de leur pouvoir d'achat sur 10 ans et ils veulent également le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel.

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAP Nationale

Sylvie SERRE, Pascaline KERHOAS, Philippe CANE,
Sébastien DESCHAMPS, Jacques REGNIER, Marie Laure SOLANO

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu